

SEANCE DU 11 JUILLET 2016

Président : Monsieur GAVILLON

Présents : Mme RAYNAUD, Ms GUERIN, REVEL, Mmes MICHAUD, CALLY, MAYOUSSIER, VENET, Ms PETIT, PETITJEAN, CORDIER, CURT, ECOCHARD

Excusées : Mmes CHANET, FOURNIER-BERGERON

Secrétaire de séance : Mme RAYNAUD

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Monsieur GAVILLON, maire, approuve le compte rendu de la séance du 13 juin 2016 et passe à l'ordre du jour :

URBANISME :

Val Roman : présentation du projet d'aménagement parcellaire de la tranche 2 établi par l'Atelier du Triangle. Après discussion, le conseil municipal valide ce projet et mandate Monsieur le Maire pour engager la procédure de révision du PLU nécessaire à la réalisation de cette opération.

Permis de construire : présentation de la demande déposée par :

- SARL IMMOBILIERE EUROPEENNE DES MOUSQUETAIRES pour la construction d'un supermarché au lieudit RD1083 Grand Etang. Dossier en cours d'instruction.

DELIBERATIONS :

Décision modificative budget principal : OPAH

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de modifier certaines lignes budgétaires pour le budget principal 2016.

Après délibération, le Conseil Municipal vote les décisions modificatives suivantes :

FONCTIONNEMENT

<u>Dépenses</u>	<u>Montant</u>
<u>Article (Chap.) - Opération</u>	
6557 – Contribution au titre de la politique de l'habitat	+ 600.00
022 dépenses imprévues	- 600.00
TOTAL	0

OPAH : subvention M. FRAY John

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la commune a pris l'engagement dans la convention OPAH avec Bourg en Bresse Agglomération, de participer à hauteur de 4.00 % du montant des travaux subventionnables plafonnés à 15 000 €.

Il soumet le projet de travaux présenté par monsieur FRAY John, 1800 route de Chalamont 01960 SERVAS (propriétaire occupant)

Il rappelle d'autre part que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2016.

Après délibération, le Conseil Municipal émet un avis favorable au versement d'une subvention de 600 €, équivalent à 4.00 % du montant des travaux subventionnables plafonnés à 15 000 €, à monsieur FRAY John, 1800 route de Chalamont 01960 SERVAS.

Cette dépense sera inscrite au compte 6557.

Projet de fusion de la communauté d'agglomération Bourg-en-Bresse Agglomération et des communautés de communes Bresse-Dombes Sud Revermont, du canton de Coligny, de Montrevel-en-Bresse, du canton de Saint-Trivier-de-Courtes, de Treffort-en-Revermont et de la Vallière : avis sur le périmètre.

Par arrêté du 9 juin 2016 portant sur le périmètre de fusion de la Communauté d'agglomération de Bourg en Bresse et des communautés de communes de Montrevel en Bresse, Coligny, Treffort en Revermont, Saint Trivier de Courtes, La Vallière et Bresse Dombes sud Revermont, soit 7 Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) et 76 communes, Monsieur le Préfet invite notre conseil communautaire à délibérer.

Dans le cadre de la préparation de ce projet et après le vote pour avis des mois de novembre et décembre, les élus ont souhaité la mise en place de plusieurs instances pour un travail régulier, efficient et transparent.

Un Comité de Pilotage (Copil) composé de 4 représentants au maximum par EPCI soit 28 élus auquel participent également les Directeurs Généraux des Services (DGS): ce Copil est chargé de préparer la fusion et de procéder aux orientations et arbitrages nécessaires. Il se réunit tous les 15 jours.

Un relevé de décisions rédigé après chaque séance est adressé à tous les maires du périmètre.

Un comité de pilotage restreint (CopilR) composé des 7 présidents des EPCI, des maires de Bourg-en-Bresse et de Viriat (en qualité de Vice-président de BBA chargé de la mutualisation) : il propose l'ordre du jour du Copil. Le DGS de BBA est associé à ses travaux pour en assurer le secrétariat. Il se réunit tous les 15 jours.

Un Comité Technique (Cotech) composé des 7 DGS des EPCI, des Directrices Générales Adjointes (DGA) de BBA et du DGS de la Ville de Bourg-en-Bresse : il prépare le travail et les décisions du Copil. Il se réunit chaque semaine.

En outre, le Copil a décidé la mise en place de plusieurs **groupes de travail** associant des techniciens et deux élus par EPCI. Pour chacun des groupes, la Copil a formalisé une lettre de cadrage.

➤ Tarifs et accès aux équipements communautaires

- Application du droit des sols (ADS)
- Fusion des Offices de Tourisme
- Action économique
- Transfert de la compétence transports scolaires
- Services aux communes
- Nouveaux équipements et politiques d'intérêt communautaire
- Ressources Humaines (RH) et informatique

Afin d'aider les élus et les services dans cette phase, deux cabinets sont chargés d'assister le Copil et Cotech dans cette démarche.

Tout d'abord **une assistance globale à la fusion** pour permettre à la nouvelle intercommunalité d'être opérationnelle au 1^{er} janvier 2017 et exclure le retour aux communes de toutes ou partie des compétences déléguées aux EPCI.

Les Cabinets (ALGOÉ et ADAMAS) seront plus particulièrement chargés de proposer une organisation générale du futur EPCI prenant en compte les évolutions du cadre législatif et les missions actuellement déléguées ou confiées à des syndicats, les moyens d'actions, humains et matériels des missions exercées par chaque EPCI ainsi que l'accompagnement de sa mise en œuvre, avec un volet accompagnement RH et mutualisation des services.

S'agissant **des aspects et impacts financiers**, le Copil a également retenu un cabinet avec les missions suivantes :

1. Actualisation de l'impact financier et fiscal de la fusion sur un périmètre à 7 EPCI.
2. Accompagnement fiscal.
3. Accompagnement budgétaire sur un périmètre à 7 EPCI, notamment l'établissement en 2016 du 1^{er} budget de fusion 2017.
4. Accompagnement pour la détermination des attributions de compensation provisoires et l'évaluation des charges transférées.
5. Accompagnement pour la rédaction d'un Protocole Financier Général de fusion et pour la mise en place d'une réflexion autour du Pacte Financier et Fiscal de Solidarité à l'échelle des 7 EPCI.

C'est le cabinet partenaires Finances Locales (déjà sollicité au moment de l'étude 2011-2015 qui a été retenu).

A ce jour, les membres du Copil ont organisé de mars à mai 2016 **des réunions dans chacun des territoires** des Communautés de Communes actuelles associant tous les conseillers municipaux.

Il s'agissait en l'occurrence de présenter l'évolution du projet ainsi que les bases de travail du Copil et de répondre aux questionnements des élus. La réunion concernant notre territoire s'est déroulée le 11 mai 2016 à Vandeins.

Par ailleurs **une conférence des maires** (76 élus) s'est déroulée le 23 mai 2016 à Bourg-en-Bresse afin de valider l'ensemble du projet et également d'aborder les questions de gouvernance.

Outre les éléments formels sur le nouveau périmètre, sont annexés à cette délibération **une synthèse des orientations de territoire** qui s'appuie sur le projet de territoire lancé par CAP 3B, une plateforme de la fusion et des éléments d'informations financières et fiscales.

La gouvernance post 1^{er} janvier 2017 prévoit, outre les instances prévues par la Loi, conseil communautaire, Bureau et commissions thématiques, l'instauration d'une conférence des maires qui sera le pivot du dispositif politique et **des conférences territoriales** qui géreront en proximité les politiques communautaires locales (ex : voirie, petite enfance...).

Elles seront composées des conseillers communautaires désignés pour l'après 2017, mais également des anciens conseillers communautaires élus en 2014.

Le Copil, après avis unanimes des 7 EPCI, a décidé de créer 4 conférences territoriales sur les secteurs des anciens EPCI soit Montrevel/Saint Trivier, Coligny/Treffort, La Vallière/BDSR et BBA.

Considérant que ce nouveau périmètre permettra d'assurer la cohérence des politiques publiques à cette échelle, en matière d'économie, d'habitat, de politique de la ville et de cohésion sociale, d'aménagement du territoire.

Considérant que ce projet de développement permettra le maintien des services dans l'ensemble des communes (petites communes, pôles structurants, communes péri urbaines et ville centre) et favorisera la solidarité de ce périmètre au profit des habitants.

Considérant que ce nouveau périmètre fera exister le bassin de vie de Bourg-en-Bresse, en collaboration avec le Conseil Départemental et en contractualisant avec la Région Auvergne Rhône Alpes.

A l'appui des éléments d'informations et des documents relatifs à la synthèse des orientations du territoire, à la plateforme de fusion et aux éléments d'informations financières et fiscales, il est demandé au Conseil Municipal de donner son avis sur ce projet de périmètre.

Où l'exposé de Monsieur le Maire, après délibération, à l'unanimité des membres présents, par 13 voix pour, le conseil municipal émet un **AVIS FAVORABLE** au projet de périmètre établi conformément au projet de fusion de la communauté d'agglomération Bourg-en-Bresse Agglomération et des communautés de communes Bresse-Dombes Sud Revermont, du canton de Coligny, de Montrevel-en-Bresse, du canton de Saint-Trivier-de-Courtes, de Treffort-en-Revermont et de la Vallière.

Subvention : Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal la demande de subvention de l'association locale La Bouliste pour participation aux frais à engager lors des championnats de France organisés les 22, 23 et 24 juillet prochain à l'Arbresle, suite à la qualification de deux équipes.

Après délibération, le Conseil Municipal émet un avis favorable au versement d'une subvention exceptionnelle d'un montant de 200.00 €, le mandat sera émis sur le compte 6574.

POUR INFO

Syndicat mixte Veyle Vivante : enquête publique avant déclaration d'intérêt général relative au projet de restauration du réseau hydraulique secondaire et d'amélioration de la qualité de l'eau de surface, programme 2016 et 2017, porté par le syndicat. Cette enquête se déroulera du 12 septembre 2016 au 13 octobre 2016. Monsieur ROBIN, commissaire enquêteur, recevra les observations du public lors de permanences suivant affichage en mairie.

CAUE : décide de renouveler l'adhésion de la commune, coût 100.00 €.

Estimations : présentation des avis des services des Domaines pour les propriétés FREMION et ancienne cure.

COMPTE RENDUS :

Danièle RAYNAUD :

- Personnel communal : compte tenu du congé maladie d'une employée, recrutement de Madame Nathalie PERRET/SERVAS en qualité de contractuel pour les locaux scolaires pour deux semaines. D'autre part, Valentin FLECHON occupe du 04 au 29 juillet un emploi saisonnier en qualité d'agent polyvalent espaces verts et bâtiments communaux.
- Commission finances BBA : FPIC en forte hausse, la contribution de la commune s'élève à 5 740.00 €

Yves REVEL :

- Devis acceptés :
 - Pose d'un arbre de volet roulant salle Sourire d'automne, GLB/POLLIAT, montant : 846.84 € TTC.
 - Changement de sens d'ouverture de la porte des WC restaurant scolaire et périscolaire, GLB/POLLIAT, montant : 272.16 € TTC.
 - Echange du contrôleur de phase à la station de relevage Val Roman, ALTEAU/ST REMY, montant : 174.00 € TTC.
- Compte rendu de la visite de chantier du rond-point route des Coupes Blanches et rocade Sud-est.

Jean-Pierre PETIT :

- Syndicat mixte Veyle vivante : planning des travaux à réaliser en 2016.

Serge GUERIN :

- Conseil d'écoles : effectifs pour la rentrée avec répartition des classes, classe transplantée : bilan très positif.
- COPIL TAP : bilan annuel satisfaisant, enquête de satisfaction auprès des parents et des enfants : retour positif des réponses.

Marie-Thérèse VENET / Frédéric CORDIER :

- Conseil municipal enfants : récupération des feuilles auprès de la communauté EMMAUS et bilan de reprise des arbres plantés.

Ludovic CURT :

- AG mission locale : beaucoup de jeunes font appel à la structure, mise en place d'un nouveau dispositif pour les jeunes sortis du système scolaire et démunis, baisse des financements de l'Etat

- Commission emploi/insertion/politique de la ville : contrat de ville 2016, convention relative à l'exonération de taxe foncière envers les bailleurs sociaux avec en contrepartie des actions dans les quartiers : actions « vivre ensemble », avenant au fonds social européen avec financement d'un poste de conseiller.
- Commission mixte habitat : réhabilitation du quartier du Pont de Chèvres.

Christèle MAYOUSSIER :

- Syndicat des eaux : rapport sur l'eau, point sur la télérelève, programme travaux 2017.

Affiché le 13 juillet 2016